

Cahier des charges - Critères de validation d'un projet

Dispositif d'égalité des chances : permet de proposer aux **élèves volontaires** un **accompagnement à l'orientation approfondi**, progressif et continu, par le biais d'**actions diversifiées**.

Objectif : **susciter l'ambition des élèves**, ouvrir le champ des possibles.

Au moins une tête de cordée en relation avec un EPLE source

- **Tête de cordée** : Etablissement du supérieur
Universités, IUT, écoles de la fonction publique, grandes écoles, EPLE avec CPGE, EPLE avec STS, Instituts de formation
- **EPLE sources** (encordés) : Collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels.

Partenariats possibles

D'autres EPLE et/ou établissements d'enseignement supérieur

Des associations

<https://www.education.gouv.fr/les-associations-agreées-par-l-education-nationale-6797>

<https://www.jeunes.gouv.fr/le-mentorat-310>

Des entreprises

Mission éducation économie

ce.drafpic@ac-guadeloupe.fr

Des établissements culturels

Délégation académique aux arts et à la culture

ce.draac@ac-guadeloupe.fr

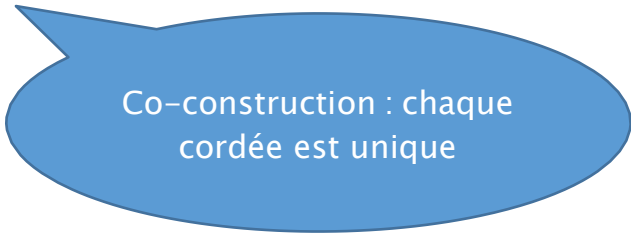
Mutualisation,
travail en réseau

Au moins 3 actions sur l'année, pour les mêmes élèves volontaires

A partir de l'analyse des besoins des élèves de l'établissement et/ou de propositions de la tête de cordée

Programme d'actions co-construit autour d'une thématique choisie, en cohérence avec le projet d'établissement et notamment son volet « orientation » afin **d'aider les élèves à construire leurs parcours de réussite** du collège au lycée et du lycée vers la poursuite d'études de l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle.

Les actions cordées peuvent s'articuler et/ou s'adosser à des actions existantes dans la mesure où le dispositif reste cohérent.



Co-construction : chaque
cordée est unique

Au moins 2 dimensions représentées dans les actions

Une attention particulière sera portée au développement des **compétences psychosociales** et aux **compétences à s'orienter**.

Trois dimensions mobilisables dans les actions collectives et/ou individuelles

- **Accompagnement à l'élaboration de projets d'orientation**

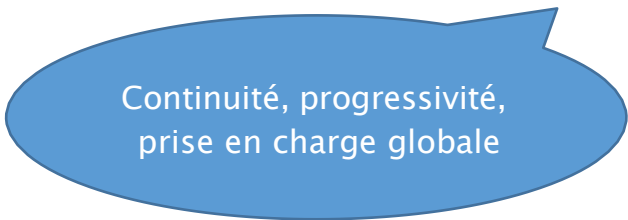
Visites d'entreprises, d'établissements, ateliers de découverte des formations, métiers, rencontres avec des étudiants ou des professionnels, participation à des forums et conférences ...

- **Ouverture sociale et culturelle**

Visites culturelles, sensibilisation à l'environnement et à la transition écologique, participation à des événements, rencontre avec des personnalités ...

- **Développement de compétences transversales, Tutorat/mentorat**

Soutien méthodologique et/ou disciplinaire, participation à des concours, interactions requérant l'usage du numérique, travail sur la prise de parole en public, actions encourageant l'autonomie, le sens de l'engagement, l'esprit critique, la curiosité intellectuelle et permettant de développer la confiance en soi, tutorat...



Continuité, progressivité,
prise en charge globale

Les mêmes élèves (du niveau 4^{ème} au niveau terminale) bénéficiaires du programme annuel d'actions de la cordée

- ⇒ Importance du **repérage des élèves** et de **mobilisation des familles**
- ⇒ En priorité les élèves scolarisés en REP et REP+, QPV, les collégiens et lycéens de zone rurale isolée et les lycéens des voies professionnelles et technologique.
- ⇒ Les élèves volontaires sans critères de résultats scolaires et qui s'engagent sur l'année, pour toutes les actions proposées
- ⇒ Au moins 30 % des élèves d'une classe d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif à chaque rentrée.
- ⇒ **Valorisation** de l'engagement de l'élève dans son parcours

Les élèves ayant participé de manière effective à une ou des cordées devront être identifiés dans SIECLE-BEE

Un référent nommé en EPLE avec une lettre de mission

⇒ **En charge :**

De la co-construction et de la co-animation du ou des projets avec les établissements partenaires

- Participation aux comités de pilotages
- Renseignements de l'appel à projet avec la tête de cordée (volet pédagogique et financier) ...

De la mise en œuvre des actions :

- Participation aux actions de valorisation du dispositif et de présentation du dispositif auprès de la communauté éducative,
- Participation au repérage des élèves et communication aux familles
- Supervision des actions

Du suivi de la ou des cordées avec l'équipe de direction

- Veille à la saisie dans la base SIECLE des élèves encordés (valorisation du parcours et critère budgétaire)
- Compte rendu réguliers à l'équipe de direction et au rectorat
- Production **du rapport d'activités annuel** en transmettant des données qualitatives, quantitatives et les indicateurs nécessaires et répondre aux enquêtes académiques et ministérielles,
- **Suivi budgétaire des financements**
- Participation aux réunions de travail organisées par les référents académiques,
- Participation à la semaine nationale des cordées (1^{ère} semaine de février).

Cette mission est associée à la perception d'une indemnité pour mission particulière dont le taux dépend de l'enveloppe académique et du nombre de projets.

Un appel à projet annuel renseigné par la tête de cordée en concertation avec le ou les EPLE encordés

Pour la tête de cordée : Avant le 5 septembre 2026

- Création d'un compte sur **DEMARCHES SIMPLIFIEES**
 - Dépôt des quatre documents :
- **bilan 2025-26** (document vierge si nouvelle cordée)

- Appel à projet 2026-27

Les trois onglets sont à renseigner en concertation avec les EPLE :

- **Identification de la cordée** avec le nombre d'établissements encordés, les effectifs prévisionnels et le tutorat mobilisé
- **Fiche pédagogique** avec une description de la cordée, des actions envisagées et éventuellement les actions complémentaires proposées par l'établissement si vous en avez connaissance.
- **Budget** en indiquant les besoins financiers pour la tête de cordée et pour les EPLE sources

Toutes les rubriques jaunes sont à renseigner, il n'est pas nécessaire de compléter les cellules grisées pour le prévisionnel.

- Le **Rapport d'activité** (document vierge si nouvelle cordée)

- le **RIB de la tête de cordée**

Dépôt de l'AAP	Instruction de l'AAP	Comité de lecture	Avis sur le projet	Notification de subvention
Avant le 5 septembre 2026	Jusqu'au 14 septembre 2026	23 septembre 2026	Fin septembre 2026	Au premier trimestre 2026

Le calendrier de l'appel à projet tient compte de celui de la DREETS pour que les demandes de subventions au titre de la **Politique de la ville** puissent être renseignées en même temps par les têtes de cordées. (uniquement pour le public concerné qui en a le profil Education prioritaire, QPV), sur la **PLATEFORME DAUPHIN**.

Pour les EPLE sources (encordés)

- Envoi du **rapport d'activités 25/26** pour la ou les cordées de l'établissement à l'adresse lescordeesdelareussite@ac-guadeloupe.fr **avant le 05 septembre 2026**
- Envoi des conventions signées et lettre de missions des référents à l'adresse lescordeesdelareussite@ac-guadeloupe.fr **avant le 30 octobre 2026**

Envoi du rapport d'activité 25/26	Avis sur le projet	Envoi des conventions et lettres de mission	Notifications des IMP sous réserve de réception de la lettre de mission et du rapport d'activités
Avant le 5 septembre 2026	Au plus tard fin septembre 2026	Avant le 30 octobre 2026	Au premier trimestre 26-27

Tous les documents utiles sont téléchargeables sur le site des cordées de l'académie de Guadeloupe.